

Arrêté N° 2025 02740 VDM

**SDI 21/0681 - ARRÊTÉ PORTANT RETRAIT DE L'ARRÊTÉ DE MISE EN SÉCURITÉ -  
PROCÉDURE URGENTE N°2022\_00041\_VDM - TRAVERSE CAS - 13004 MARSEILLE**

Nous, Maire de Marseille,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L2131-1, L2212-2, L2212-4 et L2215-1,

Vu les articles L511.1 et suivants ainsi que les articles L521.1 à L521.4 du code de la construction et de l'habitation,

Vu les articles R511.1 et suivants du code de la construction et de l'habitation,

Vu l'arrêté n°2023\_01497\_VDM du 23 mai 2023 portant délégation de fonctions à Monsieur Patrick AMICO, adjoint en charge de la politique du logement et de la lutte contre l'habitat indigne,

Vu l'arrêté de mise en sécurité – procédure urgente n°2022\_00041\_VDM signé en date du 11 janvier 2022,

Considérant que l'arrêté de mise en sécurité – procédure urgente n°2022\_00041\_VDM signé en date du 11 janvier 2022, vise la mise en sécurité du mur de soutènement situé sur la traverse Cas – 13004 MARSEILLE 4EME,

Considérant que cet arrêté a été adressé aux propriétaires de la parcelle adjacente dont le mur soutient les terres, parcelle cadastrée section 815E, numéro 0136, quartier La Blancarde, pour une contenance cadastrale de 6 ares et 40 centiares, appartenant en toute propriété à la succession de

Considérant que l'ouvrage de soutènement, objet de l'arrêté de mise en sécurité – procédure urgente n°2022\_00041\_VDM signé en date du 11 janvier 2022, se situe sur l'Unité Physique Élémentaire de Patrimoine (UPEP) n°I0013586 associée au Service Gestion Immobilière

Considérant que la Ville de Marseille a exigé en date du 8 juin 2001, compte tenu de la nécessité d'élargir la traverse Cas, la cession gratuite avec effet immédiat au profit de d'un terrain d'une contenance cadastrale de 5 ares et 83 centiares,

Considérant que le terrain n'a pas été aménagé en voirie, et donc que lors du transfert de compétences entre le terrain n'a pas fait l'objet d'un transfert et appartient de fait toujours selon les informations disponibles à ce jour,

**ARRÊTONS**

**Article 1**

Il est pris acte que l'ouvrage de soutènement objet de l'arrêté de mise en sécurité – procédure urgente n°2022\_00041\_VDM signé en date du 11 janvier 2022, appartient, selon nos informations à ce jour, à [REDACTED]

L'arrêté susvisé n°2022\_00041\_VDM signé en date du 11 janvier 2022 est abrogé.

**Article 2**

Le présent arrêté sera notifié sous pli contre signature ou par tout autre moyen conférant date certaine à la réception, au propriétaire de la parcelle telle que mentionnée dans l'article 1 du présent arrêté,

Le présent arrêté sera adressé pour information aux propriétaires indivisaires de la parcelle adjacente au mur de soutènement visée par l'arrêté susvisé, à la succession [REDACTED]

Le présent arrêté sera affiché sur le mur de soutènement et en mairie de secteur.

**Article 3**

Il sera également transmis au Préfet du département des Bouches-du-Rhône, à la Présidente de la Métropole Aix Marseille Provence, Direction de la Voirie, Bataillon de Marins Pompiers.

**Article 4**

Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Préfet du Département des Bouches-du-Rhône et Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Article 5**

Le présent arrêté peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification d'un recours gracieux devant le Maire.

Le présent arrêté peut faire l'objet de recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou dans un délai de deux mois à partir de la réponse de l'administration si un recours administratif a été déposé au préalable.

Le tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Patrick AMICO

Monsieur l'Adjoint en charge de la  
politique du logement et de la lutte contre  
l'habitat indigne

Signé le :

Envoyé en préfecture le 18/07/2025

Reçu en préfecture le 18/07/2025

Publié le

07-013-22-1802553-20250717-2025\_02740\_VDM-AR

Signé électroniquement par : Patrick AMICO

Date de signature : 18/07/2025

Qualité : Patrick AMICO

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Patrick AMICO', is written over the text. The signature is stylized and somewhat abstract, with a prominent vertical stroke and a large loop at the bottom.